

Appel à proposition pour la construction du site web de l'Observatoire Congolais pour l'Accès pour Tous à l'Énergie en RDC

I. Contexte et objet de l'appel à proposition

L'accès pour tous à l'énergie est un droit garanti par la Constitution de la République Démocratique du Congo (RDC), dans son article 48.

Pour mettre en œuvre cette disposition constitutionnelle, la *loi N°14/011 du 17 juin 2014 relative au secteur de l'électricité*, a été votée au Parlement Congolais, et promulguée par le Président de la RDC en juin 2014. Plusieurs mesures d'application ont été par la suite adoptées, entre autres sur l'opérationnalisation du cadre institutionnel, par la création de deux structures, à savoir : Autorité de Régulation du secteur de l'Électricité (ARE) et l'Agence Nationale de l'Électrification et des Services Énergétiques en milieu rural et périurbain (ANSER).

Malgré tous les efforts consentis jusqu'à présent, il existe encore des défis majeurs qui ne permettent pas le décollage du secteur de l'énergie. Parmi ces défis, citons : l'indisponibilité des données et des informations en rapport avec le secteur ; l'absence d'un consensus sur les bases de calcul des indicateurs de développement pour l'accès à l'énergie ; l'absence des statistiques fiables sur l'évolution des populations et autres ; le problème de coordination entre structures et institutions du secteur ; et bien d'autres.

En plus de ce qui précède, il y a lieu de noter que moins de 10% de la population congolaise ont accès à l'énergie en zones urbaines et moins de 1% en milieu rural. Le dernier rapport de l'ARE renseigne que le taux d'accès est passé de 6,43% en 2020, à 7,4% en 2024¹, soit une faible augmentation de 0,97%. Cependant, d'autres estiment que le taux d'accès devra actuellement avoisiner 20%² et pour la Banque Mondiale, la RDC a un taux de 21,5%³.

La grande question que nous nous posons est : A qui devons-nous croire ?

Bien au-delà, il se présente aussi un problème de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique, qui est largement dominé par le bois-énergie à plus de 95%, 3% électricité et 2% produits pétroliers⁴. La forte consommation des charbons de bois, communément appelé (makala à Kinshasa), fait du secteur de l'énergie l'un de plus grand moteur de déforestation en RDC, comportant plusieurs impacts notamment sur l'environnement, la santé et autres. Il y a donc nécessité de suivre l'évolution de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique de la RDC.

Face à ce contexte, la Coalition des Organisations de la Société Civile pour le Suivi des Réformes et de l'Action Publique CORAP en sigle, et ses partenaires initient la mise en place d'un observatoire de l'accès des populations congolaises à l'énergie, dénommée : **Observatoire Congolais de l'Accès pour Tous à l'Énergie en RDC, OCATE** en sigle. Il aura pour objectifs :

¹ <https://are.gouv.cd/wp-content/uploads/2024/07/ARE-RAP-2023-RAPPORT-ANNUEL-2023-VF.pdf>

² Intervention du Ministre des Ressources Hydrauliques et Électricité : <https://www.youtube.com/watch?v=HtPf0t9URdM>

³ <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/EG.ELC.ACCS.ZS?locations=CD>

⁴ Selon le rapport SIE 2018 (corrigé le 25 juillet 2020)

- Faire un suivi permanent du taux d'accès à l'énergie, sur base des objectifs et indicateurs gouvernementaux, ainsi que des programmes, engagements nationaux et internationaux d'électrification, mis en œuvre par les acteurs publics et privés ;
- Évaluer l'évolution la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique de la RDC pour renforcer l'accès des populations aux énergies propre, abordable et de qualité ;
- Faire le monitoring, la recherche et produire des analyses sur l'évolution du secteur (projets et programmes d'électrification) tenant compte des données officielles en confrontation avec les réalités sur terrain ;
- Renforcer la communication des analyses et recommandations des OSC sur l'accès pour tous à l'électricité.

Pour bien mettre en œuvre cette initiative de l'OCATE, il s'avère très important de créer un site internet dynamique et qui répond aux nouvelles fonctionnalités technologiques, dans le but de renforcer l'accès pour tous à l'information sur le secteur de l'énergie.

C'est pour cette raison que la CORAP lance cet appel à proposition pour recruter un programmeur qui devra travailler dans la construction du site web de l'Observatoire Congolais pour l'Accès pour Tous à l'Énergie en RDC, OCATE en sigle.

II. Description des missions du programmeur

Les principales missions du programmeur sont :

- Proposer un projet dynamique et innovateur du site internet professionnel pour l'Observatoire Congolais de l'Accès pour Tous à l'Électricité, OCATE en sigle en RDC ;
- Construire un site internet professionnel pour l'Observatoire Congolais de l'Accès pour Tous à l'Électricité, OCATE en sigle en RDC.
- Renforcer les capacités des animateurs CORAP sur l'administration du site ;
- Préparer le transfert du site à l'équipe de la CORAP et participer au lancement officiel du site internet de l'Observatoire Congolais de l'Accès pour Tous à l'Électricité, OCATE en sigle en RDC.

III. RÈGLEMENT

1. Critères et processus de sélection

L'analyse des propositions se fondera sur les critères de sélection suivants :

- La proposition s'appuie sur une démarche des programmeurs professionnels et de haute qualité, ayant une expérience avérée dans la construction des sites web ;
- La proposition d'un outil innovant qui contribue à renforcer la communication des informations relatives au secteur de l'énergie entre les communautés locales, la société civile et le gouvernement ;
- La proposition intègre le besoin du développement d'une bibliothèque virtuelle unique pour le secteur de l'énergie en RDC ;
- Une proposition financière réaliste et raisonnable qui facilite la mise en œuvre de la proposition technique ;

2. Présentation du projet de construction du site internet :

Le projet à soumettre pour la construction du site internet de l'Observatoire Congolais de l'Accès pour Tous à l'Électricité, OCATE en sigle en RDC, doit tabler sur les éléments suivants :

- Lettre de motivation du programmeur :
- Expériences dans le domaine :
- Présentation du projet technique de site internet à construire, tenant compte du besoin de l'organisation (Cfr. Le point II.1) :
- Proposition financière et le calendrier :

3. Calendrier

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au **Lundi 23 septembre 2024, à 18h00.**

Le comité de sélection se réunira à partir du 25 septembre 2024 et les résultats seront communiqués le 1 octobre 2024.

4. Contacts

Les propositions sont adressées à l'intention de Monsieur le Secrétaire Exécutif de la CORAP, avec comme objet : Site internet de l'OCATE. Elles sont à envoyer en électronique sur l'adresse : corapreforme2014@gmail.com

Pour tous contacts :

Tél: **+243 811697699 - 812405392**

E-mail : corapreforme2014@gmail.com

Les questions portant sur l'appel à propositions peuvent être adressées à la même adresse électronique.

Fait à Kinshasa, le 02 septembre 2024

Emmanuel MUSUYU

Secrétaire Exécutif

**Coalition des Organisations de la Société Civile
pour le Suivi des Réformes et de l'Action Publique**



Corap



Corap RdCongo



Corap



Corap Congo



emmamus42@gmail.com,
corapreforme2014@gmail.com

Organisations membres : ASADHO, ACE, ACVDP, CAFEC, CATISO, CATSR, CDE, CDT, CENADEP, CEPROSOC, CNONGD, Conseil FSC, CODELT, CSC, CRONG/Kin, JADI, J.PA, JVE-RDC, Maison de Laïcité de Kinshasa, NAD-UNIKIN, PRODDes, SADEC,, SYNAR, DRF/ Base, RDSP, EIENE, AJARC, CERVO, Tondele ONG, GTS Envi, CREDOS, MRJ Envi, Mérou Dév, OCEAN, Hope Land, Beaux rêves, ACDD, MCDC, MJPE-RDC, RAOCB, MOJAC-RDC, RECIC, POFQ, ACDIC, CREFELD, CANACU, DEDDUR,